

CHARTRE DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS

Lors des sorties, comme à l'école l'enseignant est seul maître de sa classe. Il est responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique de la journée.

Pour nous aider dans notre mission, nous attendons des parents accompagnateurs, le comportement suivant :

- **respecter les consignes** données par l'enseignant. En cas de problème de n'importe quel ordre (discipline, conflit, blessure...), en référer tout de suite à l'enseignant. Si un enfant venait à se blesser, utiliser uniquement la **trousse d'urgence de l'école** (celle-ci contenant les seuls produits autorisés par l'Education Nationale).
- **ne prendre aucune initiative personnelle** (changement d'itinéraires, d'activités, distribution de sucreries).
- **avoir une attention égale** envers tous les enfants du groupe.
- **ne pas quitter le groupe confié** sans en informer l'enseignant.
- **accepter l'éventualité** de ne pas avoir son enfant dans le groupe.
- **ne pas fumer** devant les enfants.
- **limiter l'usage du portable** aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant.